

**LIVRET DU DIPLÔME
DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE

Année 2023-2024



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIPLÔME DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Principes

Un diplôme d'établissement qui définit la formation normalienne

Le diplôme de l'ENS de Lyon est le cadre commun de la scolarité normalienne pour tous les étudiants, admis sur concours ou sur dossier, qui effectuent à l'École un parcours complet de formation, quelle que soit leur discipline de spécialité.

Il décrit précisément les caractéristiques et les spécificités de la formation normalienne. En conséquence :

- L'inscription au diplôme est rendue obligatoire pour tous les étudiants, admis sur concours ou sur dossier, qui rejoignent l'École en première année de scolarité (niveau L3) ou en deuxième année de scolarité (niveau M1) afin d'y accomplir un parcours complet de formation.
- la dénomination « normalien » s'applique à tout étudiant inscrit au diplôme de l'ENS de Lyon (« normalien élève » ou « normalien étudiant »).

Architecture du diplôme

Le diplôme s'articule en une première année spécifique préliminaire au master, suivie de trois années permettant une individualisation maximale des parcours.

Chaque année du diplôme, y compris années d'insuffisance de résultats ou de redoublement, est constituée :

- d'une part, d'un cursus de formation complet d'un volume au moins équivalent à 60 ECTS ; ce cursus peut être constitué d'une inscription à un diplôme national, d'un ensemble de cours, de stages ou, à titre exceptionnel, d'une combinaison des précédents construite spécifiquement.
- d'autre part, le cas échéant, d'activités complétant ce cursus de formation.
- par ailleurs, aucun crédit diplôme n'est validable pendant une année de césure du diplôme.

Ces activités complémentaires doivent comporter, sur la durée du diplôme, à la fois des composants généraux obligatoires pour tous les étudiants et des composants spécifiques que chaque étudiant pourra choisir parmi des enseignements et des activités proposées soit aux étudiants du département dans lequel il est inscrit, soit à tous les étudiants de l'École.

Les composants généraux sont :

- une expérience internationale d'au moins trois mois. Le séjour à l'étranger peut se décliner en un ou plusieurs déplacements et avoir lieu dans un ou plusieurs pays au cours de la scolarité. Pour être validé dans le cadre du diplôme de l'ENS de Lyon, le séjour doit être justifié par l'acquisition de compétences académiques et/ou professionnelles. Il peut prendre la forme d'un stage, d'un séjour de recherche, d'un séjour d'études ou d'une acquisition d'expérience professionnelle dans les domaines de l'enseignement, de la recherche ou de la haute administration. Le cadre

administratif de ce séjour doit être préalablement formalisé en lien avec le service Études et Scolarité. L'expérience internationale peut être validée pendant une année de césure du diplôme sous réserve qu'elle réponde aux prérequis exposés ci-dessus.

- l'obtention du Cambridge Advanced English (niveau C1 du CECRL).
- la validation de compétences numériques.

L'obtention du diplôme suppose que l'étudiant ait rédigé et validé, au cours de son parcours à l'École :

- en Lettres, Sciences humaines et sociales, au moins deux mémoires de recherche ou rapports de stage, dont au moins un de niveau M2 ;
- en Sciences exactes et expérimentales, au moins trois rapports de stage (deux pour les étudiants admis directement en deuxième année du diplôme), dont au moins un de niveau M2.

Enfin, le diplôme nécessite la validation, sur l'ensemble du parcours, d'au moins 30 crédits École indépendants des crédits utilisés pour valider les formations constitutives des différentes années de diplôme; ces crédits peuvent être des ECTS si l'étudiant suit, dans sa discipline ou dans une autre, des enseignements affectés d'ECTS ou bien des crédits École s'ils sont affectés à des activités spécifiques du diplôme de l'École.

Sur ces 30 crédits, 15 au moins devront obligatoirement être validés durant la première année du diplôme de l'ENS de Lyon ; ils sont affectés à des activités bien définies (formation à la recherche, compétences numériques, pluridisciplinarité) et peuvent être validés en suivant soit le programme spécifique établi par le département de rattachement du normalien (voir Annexe 2), soit un des modules thématiques pluridisciplinaires de première année (voir Annexe 3).

Garant de la cohérence des parcours, le suivi individualisé des étudiants est assuré notamment grâce à deux dispositifs :

- À son arrivée à l'École, chaque étudiant se voit attribuer un tuteur, membre de l'équipe pédagogique, qui est son interlocuteur privilégié durant tout son parcours. La désignation de ce tuteur est formalisée par la signature de la charte du tutorat.
- Chaque étudiant établit un plan d'études annuel qui dresse le bilan de l'année universitaire écoulée et définit le programme d'études de l'année universitaire à venir ; il arrête en particulier le cursus de formation constitutif de l'année de diplôme à venir, et constitue un engagement du normalien. Ces plans d'études, visés par le responsable de formation et le directeur de département sont validés par la Vice-Présidence aux Études.

Deux mentions peuvent caractériser le diplôme. Elles doivent faire l'objet d'une demande expresse du normalien.

- Une mention « Mineure » : si, sur l'ensemble du parcours, au moins 30 crédits sont validés dans une autre discipline que celle du Master de spécialité, le diplôme de l'ENS de Lyon porte la mention d'une « mineure » dans cette discipline.
- Une mention « Approfondissement » : si, sur l'ensemble du parcours, au moins 30 ECTS ou crédits École non validés pour l'obtention d'un autre diplôme dans la discipline de spécialité (qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement) sont validés dans la même discipline que celle du Master de

spécialité, le diplôme de l'ENS de Lyon porte la mention d'un « approfondissement » dans cette discipline.

L'engagement étudiant est reconnu dans le cadre du diplôme de l'ENS de Lyon dans les conditions définies dans la délibération du CA du 11 juillet 2019 disponible sur le Portail des Études. Au cours de sa scolarité normalienne, l'étudiant peut valider soit la pratique physique et sportive (dans la limite de 5 crédits), soit l'engagement étudiant (5 crédits). (cf. Annexe 1).

Les activités sportives non validées sous forme de crédits École (cf. Annexe 1) et les productions artistiques (hors du cadre d'un enseignement) figurent dans le supplément au diplôme de l'ENS de Lyon.

Déroulement du cursus

La première année du diplôme de l'ENS de Lyon est toujours effectuée à l'ENS de Lyon. Elle a notamment pour objectif de former les étudiants à la recherche, en leur donnant les bases méthodologiques nécessaires à la formation par la recherche qu'ils suivront ensuite.

Cette formation à la recherche s'organise différemment, selon que l'étudiant est titulaire de 120 ECTS ou de 180 ECTS lors de son intégration à l'École.

Si l'étudiant est titulaire de 120 ECTS, il s'inscrira en première année du diplôme ; la formation constitutive de cette première année de diplôme sera une L3 d'une université partenaire du site ; il devra également valider au moins les 15 crédits obligatoires de la première année du diplôme.

Si l'étudiant est titulaire de 180 ECTS, il s'inscrira en première année du diplôme et suivra à l'École une année de formation équivalente à 60 ECTS constitutive de sa première année de diplôme. Il devra également valider au moins les 15 crédits obligatoires de la première année du diplôme.

A titre exceptionnel, un étudiant titulaire de 180 ECTS peut se voir accorder l'autorisation de s'inscrire en deuxième année du diplôme sur demande dûment argumentée. Cette demande fait l'objet d'un avis de la direction du département concerné, et d'une décision de la vice-présidence aux Études. Il s'inscrira alors en M1, selon un plan d'études validé par l'École. Ce M1 sera la formation constitutive de sa deuxième année de diplôme. Il devra également valider au moins les 15 crédits obligatoires de la 1A du diplôme de l'ENS de Lyon.

En début d'année universitaire, l'étudiant, en lien avec son tuteur, remplit une fiche d'inscription pédagogique « diplôme de l'ENS de Lyon ». Cette fiche définit l'ensemble des activités suivies par l'étudiant durant l'année universitaire en cours.

La suite du parcours comprend un master orienté vers les métiers de la recherche, et peut comprendre également :

- Master Formation à l'Enseignement, Agrégation et Développement Professionnel (FEADéP)
- Double diplôme, double formation ou formation complémentaire
- Formation à l'administration publique
- Acquisition d'expérience en milieu professionnel
- Projet long de recherche.
- Projet « Grands corps »

Certains doubles cursus font l'objet de modalités spécifiques (décrites dans l'annexe 6).

Admission au diplôme

L'admission au diplôme est automatique pour toute personne admise à l'un des concours d'entrée à l'ENS de Lyon, y compris pour les élèves admis à titre étranger.

L'admission des normaliens étudiants, français ou internationaux, en première année du diplôme (niveau L3) ou en deuxième année du diplôme (niveau M1) se fait sur dossier. L'admission est prononcée par la commission d'admission de l'ENS de Lyon.

Jury du diplôme

Présidé par le Président de l'ENS de Lyon ou son représentant, il certifie la réussite en conformité avec les exigences de la scolarité normalienne. Il établit la liste des normaliens à diplômer.

Jury de première année

Il statue sur les résultats des 15 crédits à valider pendant la première année du diplôme

Droits d'inscription

Sont exonérés des droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon :

- les boursiers sur critères sociaux ;
- les normaliens étudiants en mobilité entrante, inscrits dans le cadre d'un accord de partenariat prévoyant des modalités d'exonération.

Peuvent être exonérés des droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon, sur demande et après avis de la commission d'exonération :

- les normaliens inscrits, dans le cadre de la scolarité à l'École, à au moins deux diplômes nationaux figurant sur leur plan d'études validé, diplômes dont ils acquittent les droits ;
- tout normalien faisant face à une situation exceptionnelle et imprévue.

Une réinscription au diplôme de l'ENS de Lyon durant une année de congé pour insuffisance de résultat (normalien élève) ou une année d'insuffisance de résultat (normalien étudiant) ne peut donner lieu, en tant que telle, à une exonération des droits d'inscription à ce diplôme.

ANNEXE 1

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DU DIPLÔME DE L'ENS DE LYON COMMUNES À TOUS LES DEPARTEMENTS

Les types d'activité indiqués comme « **non cumulables** » peuvent être validés au plus une fois et une seule au cours du parcours de l'étudiant à l'ENS de Lyon.

Pluridisciplinarité

- **Cours pour non spécialistes de l'ENS de Lyon – (code CPNS9xxx)**
Offre de cours renouvelée chaque semestre. 4 crédits par cours.
- **Modules partagés du Collège des Hautes Études Lyon Science[s] – (code CHELSxxx)**
Nombre de crédits de l'UE.
- **Préparation et validation d'un diplôme universitaire (de 60 ECTS) en sus de la formation constitutive de l'année de diplôme – (code DPLU)**
Préparation et validation d'un L3, M1 ou M2 inscrit dans un plan d'études validé.

Les préparations et validations de L1 et L2 peuvent éventuellement être reconnues pour l'obtention du diplôme de l'ENS de Lyon, mais nécessitent pour cela l'accord de la Vice-Présidence aux Études.

Activités scientifiques

- **Publication d'un article dans une revue à comité de lecture – (code DPUB)**
4 à 6 crédits, sur avis du directeur de département.
- **Communication dans un colloque avec comité scientifique – (code DCOM)**
4 à 6 crédits, sur avis du directeur de département.
- **Participation à un Labo junior – (code DLAB), non cumulable**
3 crédits (sur rapport d'activité et avis favorable de la Vice-Présidence à la Recherche).

Activités pédagogiques

- **Tutorat (programme d'égalité des chances Trait d'Union, association ENSeigner, tutorat auprès des étudiants du CPES, tutorat Médecine-Sciences), non cumulable**
6 crédits, sur avis du responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADÉP.
Pour valider cette activité, les normaliens devront produire un certificat attestant qu'ils ont effectué au moins 18h de tutorat dans ce cadre, rédiger un rapport sur cette activité, et participer à une réunion de retour d'expérience.
La participation à un tutorat peut être aussi validé à partir du module : DEP-9314.

- **Construction de ressources pédagogiques – (code DCRP)**
3 à 6 crédits, sur avis du responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADÉP.
La participation à la construction de ressources pédagogiques peut être aussi validée à partir des deux modules : DEP-9319 et DEP-9320.

Activités de diffusion des savoirs

- **Participation à un événement de diffusion des savoirs (Fête de la Science, Invitation à l'Antique, programme de la Maison des Mathématiques et de l'Informatique, etc) – (code DEDS)**
3 à 6 crédits, sur avis du responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADÉP, **non cumulable au-delà de 6 crédits.**
Pour valider cette activité, les normaliens devront rédiger un rapport sur cette activité, et participer à une réunion de retour d'expérience.
La participation à un événement de diffusion des savoirs peut être aussi validée à partir des deux modules : DEP-9319 et DEP-9320.
- **Contribution à un site DGESCO – (code DDGE)**
3 à 5 crédits, sur avis du responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADÉP, **non cumulable au-delà de 5 crédits.**
- **Publication d'un article de vulgarisation dans une revue ou un site reconnu – (code DPUV)**
3 à 5 crédits, sur avis du directeur de département.

Activités physiques et sportives

- **Participation à une activité physique et sportive encadrée par un enseignant ou vacataire du Centre des Sports (hors weekends et stages) – (seules les activités sportives codifiées « EPS-9xxx » peuvent être comptabilisées dans les composants spécifiques du diplôme de l'ENS).**
2,5 crédits par semestre de pratique **dans la limite de 5 crédits** au cours de la scolarité du diplôme, validée par le responsable du Centre des Sports.
MCC du Centre des Sports et listes des cours éligibles :
<http://www.ens-lyon.fr/campus/sport>

Au cours de sa scolarité normalienne, l'étudiant peut valider soit les activités physiques et sportives (**dans la limite de 5 crédits**), soit l'engagement étudiant (5 crédits) en-dehors des 15 crédits de 1A

Engagement étudiant

- **Modalités de validation : 5 crédits sous la forme du dépôt d'un rapport d'activité détaillant les compétences acquises. La commission émet un avis sur l'acquisition des compétences acquises qu'elle transmet au jury du diplôme de l'ENS de Lyon pour validation.**

Il peut s'agir de compétences dans le cadre de leur activité, des compétences en enseignement, pilotage d'une structure, encadrement, gestion administrative et/ou financière, recherche de financements, organisation d'événements ou sur le fonctionnement institutionnel des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Au cours de sa scolarité normalienne, l'étudiant peut valider soit les activités physiques et sportives ([dans la limite de 5 crédits](#)), soit l'engagement étudiant (5 crédits) en-dehors des 15 crédits de 1A.

Acquisition d'expérience professionnelle

- **Stage individuel optionnel (formalisé par une convention de stage, et non validé dans un autre diplôme) – (code DSTA)**

Nombre de crédits attribués sur avis du directeur de département et en fonction de la durée du stage (à titre indicatif, 4 crédits correspondent à un mois de stage). [Non cumulable au-delà de 8 crédits](#).

Note sur les cours validables au sein du diplôme de l'ENS de Lyon

Hormis les cours du CHELS, les seuls cours validables au sein du diplôme de l'ENS de Lyon sont les **cours de l'ENS de Lyon**. Une exception est néanmoins faite (cf. supra) pour les normaliens validant la totalité d'un L3, M1, M2 dans un autre établissement en sus du cursus de formation constitutif de leur année de diplôme ; ils se voient alors attribuer 60 crédits École.

ANNEXE 2

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DU DIPLÔME DE L'ENS DE LYON DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE

L'obtention du diplôme de l'ENS de Lyon nécessite la validation chaque année d'un plan d'études. En complément des exigences des plans annuels d'études, chaque étudiant devra valider durant sa scolarité à l'ENS de Lyon des activités complémentaires correspondant au minimum à 30 crédits (crédits École ou ECTS) ; 15 de ces 30 crédits devront obligatoirement être validés à la fin de la première année d'inscription au diplôme.

Chaque année, une fiche d'inscription pédagogique sera remplie par l'étudiant en lien avec son tuteur. Une activité validée par notation requiert une moyenne minimale de 10/20.

1. Programme de la première année d'inscription au diplôme (niveau pré-master) : 15 crédits

Les activités suivantes, proposées en 1^{ère} année, pourront être prises en compte dans le cadre du diplôme de l'ENS de Lyon.

Compétences numériques (7 crédits)

- Travaux universitaires (1 crédit), parmi l'offre de cours du Centre d'ingénierie documentaire (cf. Annexe 1b).
- **Outils du chercheur :**
 - o « **Stata, introduction** » (ECOD3101 / 24 h / U2, 3 crédits)
 - o « **LaTeX, initiation** » (ECOD3102 / 12 h / U3, 3 crédits)

Pluridisciplinarité (au moins 4 crédits)

- Cours pour non-spécialistes (4 crédits).
- Cours proposés par un autre département, sous réserve que l'enseignant ait donné l'autorisation de suivre son cours (nombre de crédits du cours).
- Cours proposé par le CHEL[s] après autorisation par la direction du département (nombre de crédits du cours)
- Cours proposé par l'EM Lyon dans le cadre des conventions entre l'ENS de Lyon et cet établissement, et après accord de la direction du département.

Remarque : Les cours du Centre de Langues ne sont pas validables à ce titre.

Formation à la recherche (4 crédits) – un cours obligatoire :

ECOD3301, « projet de recherche en économie » (4 crédits)

Semestres 1 et 2

Modalités du contrôle des connaissances : contrôle continu (100%), écrit et oral

2. Liste d'activités proposées tout au long de la scolarité.

2.1. Enseignements du département.

Sous réserve que l'enseignant ait donné l'autorisation de suivre son cours, les enseignements du département peuvent figurer parmi les activités complémentaires du diplôme, si ceux-ci ont été

validés en sus des enseignements permettant l'obtention du diplôme universitaire figurant sur le plan d'études.

2.2. Enseignements d'autres départements.

Sous réserve que l'enseignant ait donné l'autorisation de suivre son cours, les enseignements d'autres départements peuvent figurer parmi les activités complémentaires du diplôme, si ceux-ci ont été validés en sus des enseignements permettant l'obtention du diplôme universitaire figurant sur le plan d'études.

Les cours du Centre de Langues de l'ENS de Lyon peuvent être validés à ce titre.

Modalités du contrôle des connaissances pour 2.1 et 2.2.: selon les modalités de la formation à laquelle le cours est rattaché dans le département concerné ou au Centre de Langues.

2.3. Toute activité spécifique du diplôme de l'ENS de Lyon, commune à tous les départements.

3. Pré-doc.

Le département d'économie propose en 3e ou 4e année du diplôme des "pré-docs" ou séjours d'études dans des universités étrangères en qualité de « visiting student », « visiting scholar » ou « teaching assistant ».

ANNEXE 2b

FORMATION AU NUMÉRIQUE EN PREMIÈRE ANNÉE DU DIPLÔME, DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE

Formation au numérique des étudiants du département d'économie inscrits en 1^e année du diplôme de l'ENS de Lyon (ou admis directement en 2^e année avec rattrapage obligatoire des 15 Crédits-École de la 1^e année).

Schéma de l'offre de formation

Le schéma de formation s'appuie sur des formations permettant de valider des compétences fondamentales et de s'initier aux outils numériques de l'enseignant-chercheur.

Travaux universitaires (1 crédit)	Cours sur la structuration de travaux universitaires
Outils du chercheur (6 crédits)	Stata, introduction (ECOD3101 / 24 h / U2) LaTeX, initiation (ECOD3102 / 12 h / U3)

Les étudiants devront valider 7 crédits sur un total de 15 requis pour l'obtention de la 1^e année du diplôme. La suite du document précise les compétences visées et les modalités de formation.

Travaux universitaires (1 crédit)

Il s'agit d'acquérir les compétences indispensables en matière de structuration et de mise en forme de travaux universitaires à l'aide d'un logiciel de traitement de texte.

Compétences visées :

Traitement de texte : notion de style ; titres et table des matières ; images, légendes et table des illustrations ; index ; notes ; création de tableaux simples ; pagination.

Compétences connexes : environnement numérique de travail et données personnelles, compression de fichiers, courrier électronique.

La validation de cet enseignement peut prendre deux formes différentes selon les résultats des étudiants au test de positionnement du CID effectué en début d'année universitaire.

Travaux universitaires, structure et mise en forme (cours CID-3001 à CID-3005 au choix / 8 h)

L'inscription à ce cours est obligatoire pour les étudiants n'ayant pas réussi le test.

Structuration de travaux universitaires (module en ligne CID-3000)

Les étudiants ayant réussi le test suivront ce module d'auto-formation et effectueront un contrôle final, en ligne et en temps limité, attestant les compétences requises.

Les modalités d'accès et les sessions de validation seront précisées dès la rentrée de septembre sur le site du CID [<http://cid.ens-lyon.fr>].

Outils du chercheur (2 x 3 crédits)

Les étudiants compléteront leur formation au numérique par les deux cours suivants, validant chacun 3 crédits :

Stata, introduction (ECOD3101 : 24h)

LaTeX, initiation (ECOD3102 / 12 h)

ANNEXE 3

MODULES THÉMATIQUES DE PREMIÈRE ANNÉE

L'ENS de Lyon met en place des modules thématiques de première année. Ces modules ont pour trait commun de s'adresser à des petits groupes d'étudiants (autour d'une vingtaine) issus de différents départements, et d'aborder une problématique par un angle clairement pluridisciplinaire.

Porté par une équipe pédagogique elle-même pluridisciplinaire, chacun de ces modules se compose d'un cours introductif présentant la problématique étudiée, d'un ou plusieurs cours plus méthodologiques intégrant une dimension d'initiation, voire de formation au numérique, et d'un projet tutoré en petits groupes associant des étudiants de disciplines différentes.

Au vu de leur construction rassemblant pluridisciplinarité, compétences numériques et initiation à la recherche, la validation d'un de ces modules vaut validation des 15 crédits obligatoires de première année du Diplôme et lève le caractère obligatoire des activités de première année établies par le département d'origine.

Modules ouverts au titre de l'année universitaire 2023-2024 :

- **Cultures visuelles – (code DMOD1)**
MCC : CC 100%, écrit et oral, S1 et S2

- **Environnement – (code DMOD2)**
MCC : CC 100%, écrit et oral, S1 et S2

- **Comprendre les mondes numériques – (code DMOD3)**
MCC : CC 100%, écrit et oral, S1 et S2

ANNEXE 4

CHARTRE DU TUTORAT DE L'ENS DE LYON

Entre les soussigné-e-s :

Étudiant-e de l'ENS de Lyon

ci-après désigné-e par TUTORÉ

ET

Le tuteur ou la tutrice

ci-après désigné-e par TUTEUR

Art 1 : Chaque étudiant-e entrant à l'ENS au département de _____ se voit affecter comme TUTEUR un membre de l'équipe pédagogique du département. Généralement (sauf départ, changement de statut, séjour long à l'étranger, etc., du TUTEUR), ce TUTEUR suit le TUTORÉ pendant toute la durée de son parcours à l'ENS.

Art 2 : Le TUTEUR est l'interlocuteur privilégié du TUTORÉ au sein du département pour tous les points concernant son cursus, ses questionnements, ses rapports au département, la vie à l'ENS, ses difficultés. Si nécessaire, il l'oriente vers une personne mieux à même de répondre à la question posée.

Art 3 : La teneur des échanges entre TUTEUR et TUTORÉ, lorsqu'elle va au-delà des discussions de pédagogie et de scolarité portant sur les choix de cours et de stage, est confidentielle. Avant d'en communiquer le contenu à la direction du département ou toute autre personne, le TUTEUR doit demander l'autorisation au TUTORÉ.

Art 4 : Un TUTORÉ peut demander à changer de TUTEUR auprès de la direction du département, qui accède à sa demande dans la limite des possibilités. Le TUTORÉ n'a pas à motiver sa demande.

Art 5 : Un TUTEUR peut, sur demande motivée à la direction du département, demander à ne plus avoir la responsabilité d'un TUTORÉ particulier. La direction du département accède à sa demande dans la limite des possibilités.

Art 6 : Le TUTEUR se rend disponible pour le TUTORÉ et lui propose sur simple demande un rendez-vous dans un délai d'une semaine ; dans le cas où cela n'est pas possible, il peut proposer un entretien téléphonique ou orienter ponctuellement vers un autre TUTEUR.

Art 7 : Le suivi pédagogique implique un minimum de 3 rencontres annuelles : une au début de chaque semestre et une à la fin de l'année (pour la préparation du plan d'étude de l'année universitaire suivante).

Art 8 : Ces rencontres, et toutes les autres nécessaires, sont de préférence à l'initiative du TUTORÉ.

Art 9 : Si le TUTORÉ ne répond pas à une proposition de rencontre du TUTEUR, celui-ci le signale à la direction du département.

Art 10 : Dans le cas où le TUTORÉ suit des études hors de Lyon, les entretiens peuvent avoir lieu par téléphone ou par visioconférence.

Fait en deux exemplaires à Lyon le :

L'enseignant-e (TUTEUR)

L'étudiant-e (TUTORÉ)

ANNEXE 5

ANNÉE « PROJET LONG DE RECHERCHE » DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE

DESCRIPTION

Le projet long de recherche est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Il prend le plus souvent place en quatrième année du diplôme, mais peut parfois intervenir en troisième année.

Le projet long de recherche constitue une formation approfondie à la recherche. Il se compose de plusieurs expériences longues pouvant revêtir la forme de stages ou de séjours de recherche, ainsi que d'un volume minimal de 200h de formation, dont 50h au moins en présentiel.

Expériences de recherche

Le projet long de recherche comporte au moins deux stages ou séjours de recherche, qui, en conformité avec la loi, doivent être effectués dans deux organismes différents et deux laboratoires de recherche ou environnements de recherche différents¹. L'ensemble des stages est d'une durée totale d'au moins 8 mois, parmi lesquels au moins 5 sont effectués hors du site Lyon-Saint-Etienne. La mobilité internationale est fortement encouragée.

Les stages ou séjours de recherche font l'objet d'une restitution et d'une évaluation par le département d'appartenance du normalien.

Formation associée

L'ENS de Lyon organise chaque année un cycle de formation de 50h en présence des étudiants au mois de septembre. Cette formation est l'occasion d'aborder des thèmes peu présents dans les formations disciplinaires, en lien avec l'exercice des métiers de la recherche ou permettant de porter un regard réflexif sur ces derniers. Ce cycle se compose d'un cours long de 25h et de plusieurs interventions plus courtes. L'inscription à une partie du cycle impose, au minimum, l'inscription au cours long de 25h.

Le normalien peut également opter pour le suivi d'une formation extérieure pour tout ou partie des 50h en présentiel. Sont alors validables dans une telle formation :

- les cours de niveau master suivis dans l'un des organismes de tutelle du laboratoire d'accueil, si ce dernier se situe hors du site de Lyon-Saint-Etienne.
- les séminaires de recherche suivis au sein du laboratoire d'accueil.
- les écoles « d'été » suivies entre juillet de l'année précédant le projet long de recherche et avril de l'année du projet long de recherche.

¹ Par exemple, il est exclu d'effectuer deux stages pour lesquels l'organisme d'accueil est le CNRS, même si les deux stages se déroulent dans deux laboratoires différents.

Les 150h restantes sont constituées d'échanges réguliers avec le tuteur et/ou le responsable PLR du département, ainsi que de diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée des stages ou séjours de recherche. Ces activités donnent lieu à des productions qui sont décrites ci-après et servent de base à l'évaluation.

Convention de stage

Les conventions de stage établies au titre de l'année « projet long de recherche » décrivent le cursus de 50h qui sera suivi. Dans le cas où le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », un contrat pédagogique est annexé à la convention de stage, décrivant les enseignements suivis au sein de l'organisme d'accueil. L'organisme d'accueil s'engage à contrôler l'assiduité de l'étudiant et à délivrer une attestation.

Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description du cursus de 50h suivi.

Le constat du suivi des 50h de formation en présentiel conditionne la validation de l'année.

Séjour de recherche

Dans le cadre d'un séjour de recherche ne revêtant pas la forme d'un stage (par exemple, séjour dans un fonds documentaire), si le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », il conclut un contrat pédagogique avec l'ENS de Lyon dans lequel il décrit la liste des 50h qu'il a l'intention de suivre.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET LONG DE RECHERCHE »

La validation de l'année PLR suppose la validation des deux éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h en présentiel, et les stages ou séjours de recherche ainsi que les 150h de formation restantes.

Validation de la formation de 50h en présentiel

Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité.

Dans le cas de formations extérieures, l'organisme responsable de la formation suivie (ou, en cas de séjour de recherche, la personne responsable de l'activité suivie) doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien concerné.

Evaluation des 150h restantes et des stages ou séjours de recherche

Chaque normalien ou normalienne en PLR doit être suivi par une enseignante ou un enseignant référent, choisi parmi les enseignants-chercheurs titulaires ou les chercheurs CNRS rattachés au département d'Économie. Ce rôle de référent revient *a priori* au tuteur ou à la tutrice de la personne concernée par le PLR, sauf accord préalable du directeur de département pour désigner un ou une autre responsable (en fonction, par exemple, de ses thématiques de recherche ou de ses compétences spécifiques).

Le rôle du référent ou de la référente est non seulement d'accompagner la préparation et la réalisation de l'année de PLR, mais aussi de l'évaluer.

Le suivi du PLR implique de s'assurer que celui-ci s'effectue dans un cadre administratif conforme aux attendus et d'accompagner les normaliennes et normaliens tout au long de l'année de PLR en s'assurant que leurs stages ou séjours de recherche se déroulent dans de bonnes conditions.

Outre le suivi d'un volume de 200 heures de formation décrit plus haut, l'évaluation de l'année de PLR se fait sur la base de la restitution de documents écrits, qui donnent lieu à une appréciation et un échange oral avec le ou la référente. Ces documents viennent concrétiser et attester le travail réalisé à l'occasion de chacun des stages ou séjours de recherche de l'année de PLR.

L'évaluation des stages de PLR au département d'économie repose sur le rendu de rapports pour chacun des stages effectués, ainsi qu'un retour sur le déroulement des stages fourni par les encadrants. Le normalien s'engage à transmettre à l'encadrant de chacun de ses stages le document d'évaluation qui lui sera fourni.

Les rapports des normaliens sont évalués par le responsable PLR, assisté éventuellement d'un membre de l'équipe pédagogique, qui rend un avis, favorable ou défavorable, au vu de ce rapport et du retour des encadrants.

La validation de la partie stages de recherche de l'année PLR est subordonnée à l'obtention d'une évaluation favorable à chacun des stages.

ANNEXE 5 bis

ANNÉE « PROJET GRANDS CORPS »

DESCRIPTION

L'année « Projet Grands corps » est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Il prend place en quatrième année du diplôme.

Le « Projet Grands corps » est l'aboutissement d'un parcours de préparation aux concours des Grands corps techniques de l'Etat (Armement, INSEE, Mines, Ponts), parcours généralement commencé au cours de la deuxième année de scolarité et construit en lien avec le chargé de mission « Grands corps ».

Le nombre de place à ces concours étant très limité, l'accès à cette année de formation fait l'objet d'un *numerus clausus* : au plus dix normaliens par an peuvent s'inscrire dans ce cadre. Une commission présidée par le vice-président Etudes et constituée des chargés de mission « Formation et carrières en LSH », « Formation et carrières en SEE » et « Grands corps » examine en juin de chaque année universitaire les candidatures présentées sous couvert des directeurs de département.

L'année « Projet Grands corps » combine deux expériences professionnelles.

- La première permet à l'étudiant de s'engager dans une expérience de longue durée l'amenant à se confronter aux problématiques gérées par le corps visé, et peut se dérouler soit dans une administration publique, soit dans une entreprise. Cette expérience prend naturellement place au premier semestre de l'année « Projet Grands corps », pour permettre à l'étudiant d'en mûrir les leçons dans le cadre de la préparation finale de sa candidature ;
- La seconde, en lien avec l'identité de l'ENS de Lyon, est un stage de recherche dans la discipline de spécialité de l'étudiant ; ce stage peut prendre place dans un laboratoire académique, dans un service ayant une mission de recherche d'un organisme public, ou dans un laboratoire de R&D du secteur privé.

Chaque stage est d'une durée minimale de 4 mois, sans qu'un des deux puisse excéder 6 mois. Au moins cinq mois sont effectués hors du site Lyon-St-Etienne. Enfin, les deux stages doivent s'effectuer dans des organismes d'accueil distincts.

FORMATION ASSOCIEE

Ces expériences professionnalisantes sont complétées par une formation d'au moins 50h en présentiel. Cette formation est construite par le normalien, en cohérence avec sa démarche de préparation individuelle aux concours des Grands corps techniques d'Etat. Elle s'appuie sur des enseignements extérieurs au site de Lyon-St-Etienne et fait l'objet d'un échange avec le chargé de mission « Grands corps ».

Les 150h de formation restantes sont constituées d'échanges réguliers avec le tuteur et le chargé de mission « Grands corps » ainsi, lors du stage de recherche, qu'avec le responsable PLR du département concerné, ainsi que diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée des stages et décrites dans la suite.

L'étudiant doit produire à l'issue de ce cursus des attestations d'assiduité. Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description du cursus de 50h suivi. **Le constat du suivi des 50h de formation en présentiel conditionne la validation de l'année.**

SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET GRAND CORPS »

La validation de l'année PGC suppose la validation des divers éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h en présentiel, chacun des deux stages ainsi que les 150h de formation restantes.

Validation de la formation de 50h en présentiel

Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité. L'organisme responsable de la formation suivie doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien concerné.

Evaluation du stage en administration ou en entreprise

Le stage effectué en administration ou en entreprise fait l'objet d'un rapport présentant les activités et missions effectuées, tout en développant une réflexion sur l'apport du stage en lien avec les missions exercées au sein du grand corps technique concerné. Ce rapport est complété par une soutenance orale. Les deux éléments sont évalués conjointement par le chargé de mission « Grands corps » et le chargé de mission « Formation et carrières » du secteur concerné, ainsi que le directeur du département d'appartenance.

Evaluation du stage de recherche

Les modalités d'évaluation du stage de recherche de l'année « Projet grands corps » au sein du département d'économie sont les mêmes que les modalités d'évaluation des stages de recherche de l'année « Projet long de recherche ». On renvoie à l'annexe 5 pour la description de ces dernières.

ANNEXE 6

RÈGLES SPÉCIFIQUES AU DOUBLE CURSUS AVEC L'ENSAE

Les doubles cursus sont des parcours exigeants suivis dans le cadre d'accords liant l'ENS de Lyon avec certains de ses partenaires. L'exigence de ces parcours rend nécessaire de prévoir des aménagements aux règles de validation du diplôme de l'ENS de Lyon, qui prennent en compte les spécificités de chaque double cursus

Pour les étudiants ayant validé une 1^{ère} année à l'ENSAE :

- admission en 2^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon au cours du 2^{ème} semestre de leur 2^{ème} année à l'ENSAE, sans obligation de validation des 15 crédits École correspondants ;

Dispense de 20 crédits sur les 30 requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.